



PAR COURRIEL

Québec, le 3 décembre 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la question inscrite au feuilleton du 5 novembre 2024 par le député, monsieur Étienne Grandmont, de la circonscription de Taschereau, concernant la mobilité des communautés autochtones isolées du Québec.

À ce jour, le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec s'appuie sur d'importants cadres stratégiques applicables à la mobilité dans les communautés autochtones isolées du Québec. Le Plan stratégique 2023-2027 du Ministère vise à assurer la pérennité et la qualité des infrastructures pour des déplacements sécuritaires et efficaces. De surcroît, le Plan québécois des infrastructures 2025-2035 ainsi que la programmation territoriale prévoit la réalisation de nombreux projets dans les domaines aérien et aéroportuaire ainsi que routiers, contribuant ainsi à améliorer la connectivité dans toutes les régions du Québec.

Par ailleurs, le Ministère met en œuvre des programmes et services visant à désenclaver les communautés isolées. Par exemple, le Programme d'accès aérien aux régions et la desserte par traversiers des communautés de la Basse-Côte-Nord, en soutien à la connectivité des régions éloignées

... 2

De plus, le MTMD assure l'entretien de plusieurs chemins d'accès menant aux communautés isolées, sur près de 560 kilomètres, sans oublier les 500 kilomètres de la Route blanche en Basse-Côte-Nord.

Enfin, par son réseau de 25 aéroports et sept heliports, le Ministère assure un soutien vital au transport aérien des personnes et des marchandises. Ce réseau favorise l'accès aux services de l'État pour les communautés isolées et éloignées.

En somme, le Ministère est en action et maintiendra ses engagements à désenclaver les communautés autochtones isolées sur tout le territoire québécois, en fonction de leurs réalités culturelles et sociales.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Jonatan Julien